

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A107-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A107

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles et du Syndicat Mixte de l'Arbois

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHÉ Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CALAFAT Roxane – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – TRAINAR Nadia – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles et du Syndicat Mixte de l'Arbois
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2014_A092, le Conseil communautaire a procédé à la désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs. Monsieur Jean-Marc PERRIN a été désigné représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte aménagement équipement gestion Europôle de l'Arbois (Syndicat Mixte de l'Arbois) et représentant titulaire au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles et au Groupe de Travail charte environnement. Monsieur Jean-Claude FERAUD a également été désigné comme représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte de l'Arbois.

Monsieur Jean-Marc PERRIN et Monsieur Jean-Claude FERAUD, nommés représentants du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au sein de ces deux instances, ne peuvent plus y siéger en tant que représentants de la CPA. Il convient donc de procéder à de nouvelles désignations.

Exposé des motifs :

Monsieur Jean-Marc PERRIN a été désigné par la délibération n°2014_A092 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 comme représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte

aménagement équipement gestion Europôle de l'Arbois (Syndicat Mixte de l'Arbois) et comme représentant titulaire au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles et au Groupe de Travail charte environnement.

Sa nomination au sein de ces deux instances en tant que représentant du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône conduit la CPA à procéder à de nouvelles désignations. Monsieur Philippe de SAINTDO, actuellement suppléant au sein de la seconde instance souhaite présenter sa candidature comme titulaire, laissant libre un siège de suppléant.

Il conviendrait donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles et au Groupe de Travail charte environnement ; ainsi qu'un représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte de l'Arbois.

Monsieur Jean-Claude FERAUD a également été désigné par la délibération n°2014_A092 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 comme représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte aménagement équipement gestion Europôle de l'Arbois (Syndicat Mixte de l'Arbois). Sa nomination en tant que représentant du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au sein de cette instance ne lui permet plus d'y siéger en tant que représentant de la CPA. Il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau suppléant.

L'article L.2121-21 alinéa 2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que les membres des organismes extérieurs sont désignés par le Conseil de communauté parmi ses membres au scrutin secret, à la majorité absolue.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2121-21 précité, le Conseil de communauté peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose le scrutin secret pour la désignation des membres des organismes extérieurs.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 ;

VU la délibération n°2014_A092 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 relative à l'élection des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 11 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret des représentants de la CPA au sein du Syndicat Mixte aménagement équipement gestion Europôle de l'Arbois (Syndicat Mixte de l'Arbois) et au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles et au Groupe de Travail charte environnement;
- **PROCEDER** à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles et au Groupe de Travail charte environnement, en remplacement de Messieurs Jean-Marc PERRIN (titulaire) et Philippe de SAINTDO (suppléant);
- **PROCEDER** à la désignation de deux représentants suppléants au sein du Syndicat Mixte aménagement équipement gestion Europôle de l'Arbois (Syndicat Mixte de l'Arbois) en remplacement de Messieurs Jean-Marc PERRIN (suppléant) et Jean-Claude FERAUD (suppléant).

OBJET : Institution - - Désignation des représentants de la CPA au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles et du Syndicat Mixte de l'Arbois

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la CPA au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles et du Syndicat Mixte de l'Arbois.

Vote sur la proposition

Inscrits	89
Votants	81
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignation des représentants de la CPA

Ont déclaré candidature :

Pour la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles :

- Philippe de SAINTDO en tant que titulaire
- Régis MARTIN en tant que suppléant

OBJET : Institution - - Désignation des représentants de la CPA au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles et du Syndicat Mixte de l'Arbois

Pour le Syndicat Mixte de l'Arbois :

- Luc TALASSINOS en tant que suppléant
- Frédéric GUINIERI en tant que suppléant

Inscrits	89
Votants	81
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Sont désignés représentants de la CPA au sein de la Commission consultative environnement de l'aérodrome des Milles :

- Philippe de SAINTDO en tant que titulaire
- Régis MARTIN en tant que suppléant

Sont désignés représentants de la CPA au sein du Syndicat Mixte de l'Arbois :

- Luc TALASSINOS en tant que suppléant
- Frédéric GUINIERI en tant que suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUL. 2015